



1.	OUVERTURE .....	4
2.	PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE .....	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
5.	CORRESPONDANCE .....	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-070504 .....	5
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC-070504) .....	5
8.1	Règlements universitaires des deuxième et troisième cycles .....	5
8.2	Reconfiguration des programmes .....	6
8.3	Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick .....	7
9.	RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT .....	10
10.	NOMINATIONS .....	11
10.1	Bureau de direction du Sénat académique .....	11
10.2	Comité d'appel du Sénat académique .....	11
10.3	Comité conjoint de la planification .....	11
10.4	Comité d'attestation d'études .....	12
10.5	Comité des programmes .....	12
10.6	Conseil de la langue française .....	12
11.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES .....	12
11.1	Modifications majeures aux programmes de sociologie .....	12
11.2	Abolition du Certificat d'études coopératives .....	13
11.3	Résolutions transmises à titre d'information .....	13
12.	SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-070609 .....	13
13.	STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTIONS .....	14
14.	AFFAIRES NOUVELLES .....	14
14.1	Colloque <i>Culture de la réussite des études</i> .....	14
15.	PROCHAINE RÉUNION .....	14
16.	CLÔTURE .....	14
	DOCUMENTS .....	15
	DOCUMENT A : Ordre du jour adopté .....	A(1)
	DOCUMENT B : Rapports annuels des unités d'enseignement .....	B(1)
	DOCUMENT C : Rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche .....	C(1-25)
	DOCUMENT D : Nominations .....	D(1-8)
	DOCUMENT E : Rapport du Comité des programmes .....	E(1-30)
	DOCUMENT F : Statistiques préliminaires d'inscriptions .....	F(1-10)

\* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

## 1. OUVERTURE

Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue aux membres. Il s'agit de la 197<sup>e</sup> séance du Sénat académique. Il est 10 h 30.

## 2. PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

**R : 01-SAC-070824**

Lise Caron, appuyée par Neil Boucher, propose :

« Que **Gérard Snow** soit nommé à la présidence d'assemblée du Sénat académique pour la prochaine année universitaire 2007-2008. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Maître Snow, président d'assemblée, remercie les sénatrices et sénateurs pour la confiance témoignée à son égard. Il nomme les personnes excusées et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Gilles Bouchard, professeur au Campus de Moncton; Paul-Émile Bourque, doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires; Michèle L. Caron, professeure au Campus de Moncton; Salem Lakhal, professeur au Campus de Moncton; Blanca Navarro-Pardiñas, professeure au Campus d'Edmundston; Ward O'Neill, directeur de l'École de psychologie; Jean-François Richard, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation; et Luc Vigneault, professeur au Campus d'Edmundston. Il fixe l'heure de clôture à 16 h 30 et il nomme Suzanne LeBlanc et Sœur Claudette Melanson comme scrutatrices.

## 3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale confirme le droit de présence.

## 5. CORRESPONDANCE

**SG** : Un courriel daté du 21 août 2007 de madame Line Boudreau, étudiante au Campus de Moncton, indique qu'elle ne pourra pas remplir ses fonctions de représentante des étudiantes et des étudiants au Sénat académique. Elle demande au Sénat académique d'accepter sa démission.

## 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Ajout à la rubrique 14 *Affaires nouvelles* :

14.1 Colloque *Culture de la réussite des études*

**R : 02-SAC-070824**

Charles Bourque, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour tel que modifié. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

## 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-070504

**SG** : Le procès-verbal SAC-070504 contient les discussions relatives aux deux comités pléniers. Normalement, ces discussions ne font pas partie du procès-verbal. Il serait souhaitable de proposer l'adoption du procès-verbal en excluant les discussions liées aux deux comités pléniers.

**Président d'assemblée** : Est-ce qu'il y a des objections?

**Recteur et vice-chancelier** : J'en ai discuté hier avec la SG. Je suggère que l'on procède ainsi et que le Secrétariat général prépare le procès-verbal SAC-070504 sans les discussions des comités pléniers comme on le faisait habituellement.

**R : 03-SAC-070824**

Lise Caron, appuyée par Marielle Gervais, propose :

*« Que le Sénat académique adopte le procès-verbal SAC-070504 tel que modifié. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

## 8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

### 8.1 (11.2) Règlements universitaires des deuxième et troisième cycles

**VRER** : Tel qu'indiqué dans le dernier procès-verbal, la question des règlements universitaires sera soumise au Comité des programmes. Bien qu'il y ait eu une réunion du Comité des programmes depuis la dernière réunion du Sénat académique, ce point n'était pas à l'ordre du jour en raison des délais.

**Deguire** : Est-ce qu'il y aura une réunion du Comité des programmes avant la prochaine réunion du Sénat académique?

**VRER** : Oui.

**Gaudet** : Est-ce que c'est la bonne procédure? J'étais sous l'impression que le dossier devait retourner au Conseil de faculté. Il me semble que ce sont ces gens qui connaissent les règlements du stage. Je me demande jusqu'à quel point le Comité des programmes va pouvoir apporter des changements qui ont été suggérés.

**VRER** : Tous les membres du Comité des programmes étaient autour de la table lors de la discussion. On peut certainement inviter le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche à faire une présentation au Comité des programmes. J'avais compris que ce dossier revenait au Comité des programmes.

**Recteur et vice-chancelier** : Les discussions au Sénat académique portaient sur deux différents types d'observation. Dans un premier temps, il y avait des observations qui portaient sur l'orientation choisie, mais qu'il manquait certaines précisions dans la rédaction de ces règlements. On avait discuté à savoir si cette orientation était satisfaisante. Si cette question est amenée devant le Comité des programmes, ce dernier doit tenir compte des discussions du Sénat académique et motiver les choix. Le bon forum, c'est le Comité des programmes. Je présume, quand vous parlez du Conseil de faculté, que ceci n'est pas au pluriel. Ce n'est pas les conseils de faculté.

**Gaudet** : Le Conseil de la FESR.

**Recteur et vice-chancelier** : D'accord. Il faut se rappeler que des consultations exhaustives avaient été faites dans ce dossier. Il n'est pas question de procéder à de nouvelles consultations. Il faut plutôt tenir compte des points de vue exprimés au Sénat académique. Je pense que c'est un dossier du Sénat académique et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche devrait le présenter dans le forum qu'il juge approprié.

### 8.1 (11.2) Règlements universitaires des deuxième et troisième cycles (suite)

**Bouchard** : Je suis entièrement d'accord avec le recteur et vice-chancelier. Le Comité des programmes va prendre connaissance des observations. Les membres du Comité des programmes sont des membres du Sénat académique. S'ils jugent bon d'avoir des éclaircissements, le Comité des programmes demandera au Conseil de la FESR. Le Comité des programmes est responsable des modifications aux règlements.

**Boghen** : Je partage entièrement le point de vue du recteur et vice-chancelier.

**Gaudet** : Je souhaite que le dossier soit devant le meilleur forum pour prendre des décisions.

### 8.2 (13) Reconfiguration des programmes

**VRER** : Voici l'évolution du dossier de la reconfiguration des programmes depuis la dernière réunion du Sénat académique. Vous savez bien que le calendrier de la reconfiguration se trouve sur le site Web. De plus, une boîte à outils a été conçue. Ensuite, nous avons demandé aux instances de réaliser une banque de cours, dans les unités respectives, qui respecte deux, trois, quatre ou six objectifs de formation générale. Les unités sont en train de préparer cette compilation pour le Comité des programmes. Lors des discussions, le Comité sur la reconfiguration des programmes a réalisé que le calendrier, tel que conçu, pouvait théoriquement créer certains chevauchements. Il a le potentiel de créer des chevauchements de cours entre des programmes de différentes facultés de sorte que ce ne sont pas tous les cours d'une faculté qui desservent cette faculté uniquement, mais d'autres facultés se prévalent aussi des cours. Ceci veut dire que, théoriquement, à l'intérieur d'une faculté, il pourrait y avoir une partie des programmes qui serait reconfigurée tandis que d'autres programmes de cette même faculté ne le seront pas. Pour minimiser les embûches et pour créer un rythme de travail qui est bien plus efficace, le Comité a décidé que le calendrier de la reconfiguration des programmes ne serait pas modifié, mais que l'opérationnalisation de la reconfiguration commencerait en septembre 2010 pour tous les programmes.

Un autre point, c'est la mise jour du site Web concernant les demandes présentées au Comité des programmes. Il y a eu une mise à jour sur le site quant à la démarche à suivre lorsqu'une unité souhaite soumettre un projet de création ou de modification de cours. Enfin, je voudrais vous annoncer que nous avons retenu les services de madame Lise Dubois, à demi-temps, pour continuer son travail pendant les deux prochaines années. Elle sera la personne-ressource qui assurera le lien entre les différentes unités et le Comité des programmes. Elle sera disposée à aider toutes les unités qui veulent se prévaloir de ses services.

**Deguire** : Si je comprends bien, tous les programmes seront en opération en 2010. Si l'on demande qu'un programme soit prêt en 2009, cela veut dire que, techniquement, la préparation sera faite en 2007-2008 et passera au Comité des programmes avant septembre 2009. Par après, on attend un an.

**VRER** : Vous allez le sortir du tiroir et vous allez le mettre en pratique.

**Deguire** : Merci.

**E. Robichaud** : Si l'on procède avec le projet de la reconfiguration, est-ce que l'on peut le mettre en fonction avant 2010?

**VRER** : Si c'est un programme en soi qui n'a aucune autre répercussion directe et qui ne va pas perturber les programmes d'études d'autres unités et que vous voulez le mettre en pratique, quand 2010 arrivera, vous aurez trois années d'expérience dans votre programme.

**Renaud** : J'aimerais exprimer le regret que nous ayons eu, seulement à la fin juin, la demande de produire une liste de cours répondant aux critères. Même si elle est provisoire, elle devrait être acceptée par les assemblées départementales. Plusieurs professeures et professeurs ont été insatisfaits d'apprendre que les directrices et les directeurs, un peu isolément, allaient produire cette liste qui allait être utilisée par la suite sans approbation.

## 8.2 (13) Reconfiguration des programmes (suite)

**VRER** : La liste est provisoire. S'il y a des professeures et professeurs dont leurs cours n'ont pas été étudiés et qu'ils jugent que ces cours répondent à l'objectif numéro 3 et qu'ils doivent être ajoutés à la liste, ce n'est pas un problème, on l'ajoutera. La liste n'est pas finale. C'est un début de travail. Il faut commencer à quelque part et je comprends très bien le sens de votre intervention à l'effet que, pendant l'été, ce n'est pas nécessairement le meilleur temps pour organiser des assemblées départementales. Rien n'empêche l'assemblée départementale de discuter, si nécessaire, au mois de septembre.

**McKee-Allain** : Je voudrais revenir sur un point soulevé par le sénateur Robichaud. J'ai eu une réunion dernièrement et je dois dire que les membres du Conseil sont préoccupés par rapport à l'entrée en vigueur de tous les programmes en 2010. Nous avons plusieurs programmes de disciplines fondamentales qui commencent et qui sont dans le calendrier de l'année un, d'autres sont dans l'année deux et finalement, la plupart de nos programmes professionnels sont dans l'année trois. Si je reviens à l'année un, il y a des aménagements de la reconfiguration qui seront préparés, mais ce sont souvent des cours de service qui correspondent ou qui sont en demande par d'autres programmes. Je donne ça comme exemple. Ce n'est pas une recommandation, mais c'est une préoccupation du processus d'arrimage entre les deux calendriers pour ajuster la procédure. Est-ce que l'on veut avoir deux types de changement à nos programmes à savoir que certains peuvent entrer en vigueur tout de suite tandis que d'autres seront en attente? Je pense que l'on a avantage à avoir des lignes directrices très claires pour éviter la confusion.

**VRER** : Je comprends votre intervention. Quand j'ai répondu au sénateur Robichaud, je parlais d'un programme unique et d'un programme spécial sur un campus seulement, donc je ne voyais pas que cela pouvait créer des embûches. Dans une faculté comme la Faculté des sciences de l'éducation, la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, la Faculté des arts et sciences sociales et la Faculté des sciences où il y a un chevauchement, là je pourrais voir des problèmes considérables en ayant une partie reconfigurée et l'autre pas. Si le Campus de Shippagan procède à la reconfiguration d'un programme avant 2010 et qu'il n'y a aucune retombée administrative, ce n'est pas moi qui va mettre les bâtons dans les roues.

**S. LeBlanc** : Peut-être qu'il y a lieu d'avoir des lignes directrices encore plus précises. Cependant, à part le projet de la reconfiguration des programmes en tant que tel, il faut réaliser que les règlements universitaires seront révisés. Par exemple, la définition d'un cours au choix dans nos règlements universitaires actuels aura un tout autre sens dans les programmes reconfigurés. Le Comité a tenu compte de ceci dans sa recommandation de procéder à l'opérationnalisation en même temps. On ne peut pas avoir deux séries de règlements universitaires. En opérationnalisant le tout à la même date, on adoptera et les programmes et la nouvelle série de règlements universitaires en même temps. Ainsi, il y aura moins de confusion pour les étudiantes et étudiants et celles et ceux qui gèrent les dossiers.

## 8.3 Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick

**Recteur et vice-chancelier** : Lorsque la Commission a publié le document de réflexion, plusieurs préoccupations avaient été exprimées par rapport à la vision de l'éducation postsecondaire et le rôle des universités dans un système d'enseignement postsecondaire.

Suite au dépôt du document de réflexion, il y a eu la préparation du mémoire de l'Université de Moncton, mémoire dans lequel on a évoqué un certain nombre de principes essentiels : 1) nous sommes une université de langue française et nous devons demeurer une université de langue française, 2) l'Université de Moncton doit avoir une mission généraliste et 3) prévoir une certaine restructuration de notre université pour essayer de répondre à deux défis à l'horizon. Le premier défi est celui d'assurer la survie à long terme des trois campus universitaires en tenant compte de la décroissance démographique plus forte dans les régions du Nord-Ouest et du Nord-Est du Nouveau-Brunswick et en tenant compte de la considération de la Commission et du gouvernement qui ont exprimé le souhait de voir un rapprochement entre l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire. Le mémoire proposait évidemment d'inviter la Commission à considérer la création de *collège universitaire*, ce n'est pas comme ça qu'on l'avait exprimé, mais avec un certain droit de regard en terme de programmes universitaires dans ces nouveaux collèges universitaires dans les régions du Nord-Ouest et du Nord-Est. L'Université de Moncton devait rester le

### 8.3 Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick (suite)

maître d'œuvre du déploiement de la formation universitaire en français au Nouveau-Brunswick même si au plan des gouvernances de l'Institution, il devait y avoir de nouvelles règles. Cela semblait exprimer fortement que l'on ne pouvait pas se permettre d'avoir plusieurs institutions qui avaient la capacité juridique de conférer des grades universitaires. Il y avait d'autres éléments dans le mémoire, mais si je vous mentionne ceux-là, c'est que je veux en venir à la prochaine étape qui est ce que l'on commence à lire et ce qui commence à paraître dans les journaux concernant les travaux de la Commission. Si vous avez lu les journaux pendant l'été, au début juillet, puis hier, vous savez que le commissaire L'Écuyer a laissé présager quelle direction pourrait prendre les recommandations de la Commission. En ce qui me concerne, je souhaitais qu'il avait été soit mal cité ou que le journaliste avait mal compris parce que j'avais certainement des préoccupations majeures par rapport à l'orientation qui semblait se dessiner particulièrement en ce qui concerne l'organisme d'autorité qui approuve les programmes universitaires. Actuellement, c'est la CESPМ qui assure ce rôle. Dans l'entrevue du commissaire L'Écuyer, il a laissé entendre qu'il y aura une seule commission et qu'elle sera provinciale. Elle aura juridiction sur l'ensemble des domaines juridictionnels de la CESPМ en ce qui concerne les universités, mais elle englobera aussi des pouvoirs pour l'ensemble des institutions postsecondaires, collèges communautaires, écoles de métiers, institutions privées et en plus, le commissaire semble indiquer que cette nouvelle commission provinciale aura des pouvoirs beaucoup plus accrus que ceux de la CESPМ en terme d'approbation des plans stratégiques des institutions. Ça, c'est un premier volet.

Il y a un deuxième volet qui parle aussi de la reconfiguration des institutions et il y a des indications que ceci ne va pas dans le sens suggéré dans le mémoire de l'Université. Puisque je soupçonnais que cet article publié dans un journal de langue française n'avait pas nécessairement été lu par les recteurs des trois autres universités, j'ai pris l'initiative de parler à chacun. On a eu une réunion et l'on a envoyé une lettre à la Commission disant que l'on était préoccupé de voir que la Commission commençait un dialogue à travers les médias sur des conclusions possibles alors que l'on nous avait laissé entendre que lorsqu'il y aurait des orientations définies, qu'il y aurait une nouvelle discussion avec les chefs d'établissement universitaire au Nouveau-Brunswick. On n'a pas reçu d'accusé de réception à notre lettre.

Dans le journal Telegraph Journal du 23 août 2007, le commissaire L'Écuyer réitère en bonne partie les propos qu'il avait tenu au mois de juillet. Si vous me permettez, monsieur le président, de lire un paragraphe et demi. Je vais vous le lire en anglais. Il est écrit : « L'Écuyer said that their upcoming recommendations, which are expected to be released into the third week of September will rival that of the Deutsch commission in terms of impact and importance ». Le Telegraph Journal rappelle qu'elles étaient les grandes conclusions de la Commission Deutsch en 1962 qui ont donné naissance à l'Université de Moncton, la création d'un campus de UNB à Saint-Jean et le transfert de Miramichi et de Chatham à Fredericton. Alors, il semble indiquer que l'impact en terme de restructuration du secteur postsecondaire sera aussi important que celui de la Commission Deutsch.

Avec la Commission Deutsch, on a ajouté des institutions. Ici, est-ce que l'on propose d'en ajouter encore? Est-ce que l'on propose d'en retrancher? Est-ce que l'on propose de faire autre chose? Ça reste à voir. Le commissaire parle abondamment d'une commission provinciale ayant un droit de regard sur les activités des institutions postsecondaires incluant les universités et il parle plus particulièrement des campus des deux universités généralistes du Nouveau-Brunswick. Concernant UNB, il dit : « The Commission will also suggest ways to strengthen postsecondary opportunities in places such as Saint John, Edmundston and the Acadian Peninsula, again through stronger collaboration with colleges and universities ». Alors, je ne lirai pas tout l'article, mais je dois quand même vous dire que j'ai des préoccupations importantes concernant les recommandations de cette Commission. Je suis certain qu'il va y avoir des éléments positifs aussi. Il faut être optimiste jusqu'à un certain point, mais je crois qu'il y aura des recommandations de cette Commission qui auront un impact important sur notre Institution. Je crois qu'il va y avoir des impacts importants en ce qui concerne l'imputabilité de l'Institution par rapport à notre autonomie à l'heure actuelle. Je pense que la Commission souhaite une plus grande imputabilité des institutions publiques à un organisme quelconque qui peut être une commission provinciale.



### 8.3 Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick (suite)

J'ai d'autres préoccupations majeures car le commissaire a indiqué que la première année universitaire et possiblement la deuxième année universitaire seraient offertes dans l'ensemble des réseaux des institutions postsecondaires ce qui veut dire que si tous ces campus universitaires et collégiaux sont là physiquement et que tout le monde enseigne la première année universitaire, il y aurait un minimum de treize endroits au Nouveau-Brunswick où l'on pourrait faire la première année universitaire. Du côté francophone, il en aurait cinq ou six et l'on sait que le nombre de diplômées et de diplômés dans nos écoles qui font des études universitaires est en train de diminuer. On aurait une multiplication de postes d'entrée, ce qui veut dire que l'on affaiblirait un certain nombre d'institutions.

Par ailleurs, comment allons-nous traiter de la proposition de notre université relativement au renforcement de notre Institution particulièrement à Edmundston et à Shippagan? Notre mémoire parle d'un rapprochement. On ne l'avait pas défini exactement. Mais un rapprochement pourrait être administratif, un partage de différentes choses entre le collégial et l'universitaire. C'est important pour nous qu'il y ait une seule institution au Nouveau-Brunswick, chez les francophones, qui décerne des diplômes universitaires. Selon moi, depuis quarante-cinq ans, c'est l'Université de Moncton qui a réussi à consolider les Acadiennes et Acadiens. Ce n'est certainement pas le cas dans le domaine des services de santé. On connaît encore aujourd'hui le problème que l'on a et je crois qu'il y a un danger de voir que l'on essaie de nous couper les liens définitifs et de façon absolue et complète dans notre propre Institution. Je pense qu'il faudra se préparer pour voir quelle sorte de positionnement on veut se donner par rapport à ceci. Il y a des forces énormes dans la région de Saint-Jean de faire cela avec le Campus de Saint-Jean pour la ville de Saint-Jean. Je pense que la Commission proposera des recommandations qui sont relativement symétriques entre les deux institutions généralistes. Donc, je pense qu'il va y avoir une pression énorme sauf que les réalités sociales, économiques, géographiques et démographiques sont différentes et la dynamique est différente entre une région urbaine comme Saint-Jean et une région relativement rurale. Ce que j'entends, c'est qu'il va y avoir des recommandations importantes. Cela ne veut pas dire que le gouvernement les recevra toutes en terme de mise en œuvre, mais ce que cela veut dire, c'est que suite au dépôt du rapport, le fardeau reposera sur la province de déterminer pourquoi elle ne devrait pas accepter les recommandations d'une Commission qu'elle a créé. Je ne peux pas en dire beaucoup plus. Je crois que ce sujet va nous interpeller comme communauté universitaire. Je suis convaincu qu'il y aura des recommandations qui permettront aux universités de se développer pour avoir un avantage concurrentiel par rapport au développement de la recherche, par rapport à un certain nombre de choses, mais la question fondamentale que l'on doit se poser, c'est à savoir si pour une population de 750,000 habitantes et habitants, est-ce que l'on veut vraiment plusieurs institutions qui ont des mandats non pas complémentaires, mais des mandats concurrentiels. Je parle évidemment du volet universitaire. Je ne parle pas du volet du collège communautaire et je terminerai en disant la chose suivante : il y a une hypothèse de travail dans le document de réflexion de cette Commission qui dit que l'on a un problème de sous-participation aux études postsecondaires au Nouveau-Brunswick. C'est vrai, mais ce que l'on sait et celles et ceux qui étaient au colloque hier, c'est que nous, au niveau de la participation aux études universitaires, on est au-delà de ça. Hier, vous avez entendu monsieur Serge Blais dire que, en Ontario, ils ont un taux de participation de 22 %. Le problème majeur qui se pose au Nouveau-Brunswick, c'est qu'il y a une sous-participation au niveau collégial et quand on additionne les deux et que l'on divise par deux, on est en bas de la moyenne nationale. Donc, le bilan des succès des collèges communautaires est beaucoup moins impressionnant que celui des universités par rapport à la participation aux études. Quand une Commission a une hypothèse de travail comme celle-là, c'est un problème de rattrapage au niveau de la participation postsecondaire. Qu'est-ce qui se passe? Je pense que les universités risquent de payer une partie du coût des problèmes posés dans le réseau des collèges communautaires en terme de participation. Alors, c'est un peu l'analyse que j'en fais à l'heure actuelle. Le rapport sera public à la fin septembre. Souhaitons que le gouvernement sera relativement sensible. Ce n'est pas vrai que l'avenir de la formation postsecondaire au Nouveau-Brunswick peut s'organiser autour d'une dynamique uniquement néobrunswickoise. Elle doit s'organiser autour d'une dynamique qui est, au moins, canadienne. On ne peut pas prétendre qu'on va l'ignorer d'une façon extraordinaire au Nouveau-Brunswick, que l'on va être très différent des autres et que ce sont les autres qui ont tort et que nous, nous avons raison. Je suis très préoccupé par un

### 8.3 Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick (suite)

système qui risque de devenir presque bâtard aux yeux des autres et que nos meilleurs éléments disent que ce n'est plus un système universitaire comme en Amérique du Nord, et que l'on en a plus de véritables universités au Nouveau-Brunswick.

**Président d'assemblée** : J'accepterai les interventions des personnes qui veulent intervenir.

**Bouchard** : Deux signes ne sont pas très positifs. Premièrement, les deux commissaires eux-mêmes. On a nommé comme coprésident (je suis québécois moi-même, donc je vais me le permettre) quelqu'un du Québec qui venait justement de faire un rapport, je pense, sur les collèges et qui a travaillé pour l'Université du Québec. Quoi qu'il en soit, on peut s'interroger sur ses antécédents, sa provenance et son expérience. Donc, il était probablement très bien orienté vers les collèges et l'anglophone n'est guère mieux. Il vient de Saint-Jean où il était vice-recteur à la UNBSJ et ensuite, il dirige un collège communautaire ou un genre de collège à Toronto, en Ontario. Bien sûr, le collégial partait gagnant. Deuxièmement, c'est le fameux document de réflexion qui était pitoyable. C'est le gouvernement qui a créé cette commission et qui a nommé ces individus. Est-ce qu'il y a un agenda caché? Ou l'a-t-il fait de bonne foi et il se retrouve avec un problème entre les mains. Il va falloir que nous soyons très actifs, non seulement le recteur et vice-chancelier, mais aussi tous les groupes et les professeures et professeurs aussi.

**Vigneault** : Est-ce que j'ai compris qu'ils n'ont pas tenu de consultations avant la publication du rapport.

**Recteur et vice-chancelier** : Il y a eu des consultations publiques et nous avons eu des discussions avec eux.

**Deguire** : Je ne pense pas que leur objectif soit d'en arriver à un système qui soit différent de ce qui se fait dans une autre province. Le problème, c'est que ce qui fonctionne bien en Colombie-Britannique et en Ontario fonctionne en raison des masses critiques importantes. Ici, on parle d'une population de trois quart d'un million qui est stagnante, voire qui diminue. Est-ce que l'on a la capacité numérique pour faire des choses qui fonctionnent bien en Colombie-Britannique ou en Ontario, je ne pense pas. Ça va être une simulation de programmes dans un grand nombre de petits campus. Cela risque d'être extrêmement malheureux au Nouveau-Brunswick.

## 9. **RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT**

Voir le Document B, p. 1 et le Document C, p. 1-25

**R : 04-SAC-070824**

Neil Boucher, appuyé par Jacques Paul Couturier, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive les rapports annuels des unités d'enseignement et de recherche de même que le rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Le **VRER** présente son rapport annuel. Il explique que plusieurs dossiers ont été menés pendant l'année notamment l'évaluation complète d'une dizaine de programmes, la fondation de l'Institut des études acadiennes, le dépôt du plan stratégique de l'Éducation permanente, l'ouverture du Centre de formation médicale et l'adoption de nouvelles conditions d'admission qui seront en vigueur en septembre 2008. Malgré ceci, il note que les projets les plus importants sont : le projet de la reconfiguration des programmes et le projet de l'appui à la réussite.

Par ailleurs, il informe les sénateurs et sénatrices que la procédure d'évaluation, elle-même, a été évaluée par le comité conjoint de la CESPМ et par l'Association des universités de l'Atlantique (AUA). Les résultats sont positifs au point de croire que la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a accordé à

**9. RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT (suite)**

l'Université de Moncton un moratoire de trois ans sur l'évaluation des programmes de premier cycle en raison du projet de la reconfiguration des programmes et de sa feuille de route exemplaire.

Dans les faits saillants du rapport, on note qu'une septième chaire de recherche du Canada a été obtenu et il y a une possibilité d'en obtenir une huitième.

**R : 05-SAC-070824**

Neil Boucher, appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet, propose :

*«Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier pour une période de quinze minutes. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

Le Comité plénier commence à 11 h 45 et se termine à 12 h 5.

**VRER** : Certaines démarches n'ont pas été soulignées dans le rapport car il faut réaliser que ce rapport est une synthèse de tous les rapports annuels. Je vous encourage à lire les rapports annuels.

**10. NOMINATIONS**

Voir le Document D, p. 1-8

**10.1 Bureau de direction du Sénat académique**

**R : 06-SAC-070824**

Mise en candidature :

Isabelle McKee-Allain

Proposée par Jeanne d'Arc Gaudet

**Isabelle McKee-Allain** est élue membre du Bureau de direction du Sénat académique.

**10.2 Comité d'appel du Sénat académique**

**R : 07-SAC-070824**

Mises en candidature :

Richard Boulanger

Proposé par Isabelle McKee-Allain

Luc Vigneault (il décline)

Proposé par Jacques Paul Couturier

François Renaud (il décline)

Proposé par Gilles Bouchard

Gilles Bouchard (il décline)

Proposé par Isabelle McKee-Allain

Salem Lakhali

Proposé par Gaston LeBlanc

**Richard Boulanger** et **Salem Lakhali** sont élus membres suppléants du Comité d'appel du Sénat académique.

**10.3 Comité conjoint de la planification**

**R : 08-SAC-070824**

Mise en candidature :

Lise Caron

Proposée par France Marquis

**Lise Caron** est élue membre du Comité conjoint de la planification.

#### 10.4 Comité d'attestation d'études

**R : 09-SAC-070824**

Mise en candidature :

France Marquis

Proposée par Jacques Paul Couturier

**France Marquis** est élue membre du Comité d'attestation d'études.

#### 10.5 Comité des programmes

**R : 10-SAC-070824**

Mises en candidature :

Robert Baudouin

Proposé par Gilles Bouchard

Gaston LeBlanc

Proposé par Andrew Boghen

**Robert Baudouin** et **Gaston LeBlanc** sont élus membres du Comité des programmes.

#### 10.6 Conseil de la langue française

**R : 11-SAC-070824**

Mises en candidature :

Carole Boucher

Proposée par Edgar Robichaud

Marie-Hélène LeBel

Proposée par Jacques Paul Couturier

**Carole Boucher** (Campus de Shippagan) et **Marie-Hélène LeBel** (Campus d'Edmundston) sont élues membres du Conseil de la langue française.

### 11. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

Voir le Document E, p. 1-30

#### 11.1 Modifications majeures aux programmes de sociologie

**VRER** : Il s'agit d'une refonte majeure suivant l'évaluation des programmes de sociologie. Trois axes sont privilégiés : l'axe de la culture, de la communication et de l'identité, l'axe de la société en mutation et développement et l'axe des mouvements sociaux et environnement.

Au niveau du programme de la spécialisation, notons que le cours SOCI1000 *Introduction à la société* sera obligatoire et suivi d'un nouveau cours complémentaire et obligatoire soit SOCI1100 *Thèmes sociologiques*. Le cours INFO1003 *Initiation à l'ordinateur* sera remplacé par un cours au choix. En deuxième année, il y aura un nouveau cours obligatoire, soit SOCI2201 *Lectures dirigées 1*. Les mêmes modifications sont proposées pour le programme de la majeure. En ce qui a trait au programme de la mineure, quatre cours seront abolis. La proposition de modifications du programme est présentée aux pages 18 à 22 du document.

**R : 12-SAC-070824**

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

*« Que le Sénat académique adopte les modifications majeures proposées au profil des programmes de Baccalauréat ès sciences sociales – Spécialisation en sociologie, Baccalauréat ès sciences sociales – Majeure en sociologie et Mineure en sociologie. »*

**Recteur et vice-chancelier** : J'ai noté avec satisfaction que le cours INFO1003 *Initiation à l'ordinateur* a disparu comme cours obligatoire en première année. J'aimerais savoir s'il reste encore beaucoup de programmes dans lequel ce cours est obligatoire?



## 12. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-070609 (suite)

**Recteur et vice-chancelier** : C'est un dossier actif. Je sais que les comités de retraite ont des réunions prochainement et la question est à l'ordre du jour.

## 13. STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTIONS

Voir le Document F, p. 1-10

**S. LeBlanc** : Nous avons 6 050 offres d'admissions et de préadmissions. Cela est légèrement plus élevé que l'année dernière. L'année dernière, il y en avait 6 017. Au 22 août 2007, 4 658 étudiantes et étudiants ont confirmé leur admission. À noter que ces chiffres varient de jour en jour. Normalement, environ 85 % de ces étudiantes et étudiants devraient s'inscrire, ce qui nous permet de faire une projection. On calcule que le taux d'inscription sera semblable à celui de l'année dernière.

Les étudiantes et étudiants internationaux occupent une plus grande proportion dans nos offres d'admission. Cinq ans passés, nous avons un pourcentage de 19 % pour les offres d'admission à Moncton. Cette année, on note un taux de 36 %. Bref, notre bassin de population internationale augmente tout le temps.

**Couturier** : Si vous consultez les statistiques d'inscription, d'admission, et de réadmission pour le campus d'Edmundston, il y a cette année une légère diminution qui est envisagée. Je voudrais vous parler de notre réalité démographique. Je voudrais vous donner un chiffre qui traduit cette réalité pour le campus d'Edmundston. Dans les cinq écoles polyvalentes régionales, donc Edmundston, Grand-Sault, Saint-Quentin, Kedgwick et Saint-Léonard, il y avait cette année 126 ou 129 finissantes et finissants de moins que l'année précédente. Donc, le déclin démographique, c'est ce que ça veut dire. Ça veut dire qu'il y a vraiment de moins en moins d'étudiantes et d'étudiants. C'est devenu une réalité et l'impact est très direct et très immédiat sur les statistiques d'inscription.

## 14. AFFAIRES NOUVELLES

### 14.1 Colloque *Culture de la réussite des études*

**VRER** : Je crois que nous pouvons qualifier de réussite la journée du colloque. Tout ce que je veux souligner aux sénatrices et aux sénateurs, c'est qu'il ne faut pas perdre l'élan et le souffle manifestés. Il serait peut-être intéressant de placer à l'ordre du jour du conseil des facultés la question de la réussite et de l'encadrement afin d'avoir une discussion et des mises à jour de ce qui se fait dans les facultés pour assurer le développement de la culture. Je crois que c'est très important. Je crois qu'il faut que l'Institution se positionne et d'après les échos que j'ai reçus, ce ne sera peut-être pas une mauvaise idée d'organiser des activités semblables, plus ciblées, maintenant que l'idée maîtresse a été lancée.

## 15. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le 2 novembre 2007 à 8 h 30.

## 16. CLÔTURE

La réunion se termine à 12 h 22.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Yvon Fontaine, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale